



Politique & Citoyenneté

AFFAIRE BENALLA

La présidence se pose en victime d'un voyou

La commission du Sénat qui enquête sur le dossier met au jour des manquements des services de l'État tandis que l'Élysée se dépeint sous l'emprise d'un Alexandre Benalla falsificateur de document, passant outre sa hiérarchie.

Le temps presse. La commission Benalla du Sénat, qui s'est vu attribuer les prérogatives de commission d'enquête, s'achève le jeudi 24 janvier. Après plusieurs mois de sommeil, elle reprend une dernière salve d'auditions, en entendant de nouveau hier Patrick Strzoda, directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, et Christophe Castaner, ainsi que, pour la première fois, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, après de nou-

velles révélations sur l'utilisation par Alexandre Benalla de passeports diplomatiques. L'ex-garde du corps sera quant à lui interrogé à nouveau lundi prochain.

D'entrée, le sénateur LR Philippe Bas estime que « nous ne pouvons laisser sans réponse les questions soulevées par ces nouvelles informations », et dit aussi sa « préoccupation » de voir des chefs d'État étrangers « porter un intérêt à un ancien collaborateur du président de la République, de rang apparemment modeste ». Mais la



question étant en dehors du périmètre de la commission, il écarte ce débat-là. L'affaire des passeports diplomatiques n'est pas non plus directement du ressort de la commission sénatoriale – la justice est saisie –, mais la commission contourne la difficulté en voulant s'enquérir de la « diligence » ou non de différents ministères en la matière. Licencié depuis le 1^{er} août 2018, Alexandre Benalla a conservé plusieurs mois ces passeports, et même jusqu'en janvier pour un quatrième « passeport de service », selon le *Canard enchaîné*, un coupe-file facilitant le passage des frontières. Depuis son départ forcé de l'Élysée, l'ancien chargé de mission s'est reconverti, dans l'ombre d'hommes d'affaires sulfureux, comme consultant en sécurité, voyageant notamment en Afrique.

La carence de l'État dans la question des passeports

Le téléphone crypté Teorem, dont a disposé Benalla jusqu'à ce que son avocate le restitue ces derniers jours ? « Il aurait dû rendre ce combiné », admet Strzoda. Ce n'est que le 4 octobre qu'est constatée sa disparition,

**ALEXANDRE BENALLA
SERA RÉENTENDU
PAR LA COMMISSION
D'ENQUÊTE
LUNDI PROCHAIN.**

et le Teorem rendu inutilisable. Le 2 août, les passeports ne figurent pas dans l'inventaire du bureau de l'ex-chargé de mission, sans que cela suscite d'inquiétude outre mesure à l'Élysée. Strzoda dépeint alors un Benalla falsificateur, rédigeant ainsi lui-même, sur papier à en-tête de l'Élysée, une demande de passeport de service, sans passer par la voie hiérarchique. Le directeur de cabinet dément aussi « haut et fort » que ces passeports diplomatiques aient été remis à Benalla en septembre par un agent de l'Élysée, comme il le prétend. Les passeports de service (attribués par le ministère de l'Intérieur) conservés par Benalla ont été en revanche invalidés dès le 31 juillet (veille de son départ de l'Élysée), empêchant tout passage de frontière avec ces titres, assure

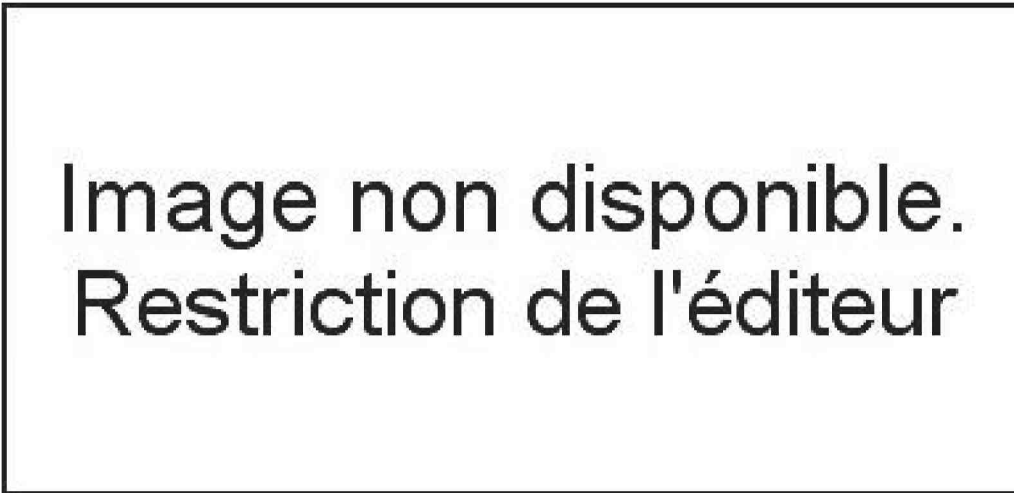


l'Élysée, affirmant n'avoir pas, « dans un État de droit », les moyens légaux d'envoyer des gendarmes les récupérer.

Interrogé à son tour sur les passeports de service, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, dit ne pas pouvoir empêcher, sauf réquisition de justice, l'utilisation de passeports diplomatiques, qui relèvent des Affaires étrangères. Philippe Bas, président de la commission, pointe la carence de l'État dans la question des passeports, « sans que la police de l'air et des frontières (PAF) n'en soit avertie ». C'est, répond le ministre, que l'application utilisée par la PAF interroge deux fichiers, celui des personnes recherchées et celui des passeports déclarés perdus ou volés. « Il n'y a pas de base de données des passeports diplomatiques invalidés », avoue le ministre.

« M. Benalla a utilisé une vingtaine de fois ses passeports diplomatiques entre août et décembre », a dévoilé auparavant Patrick Strzoda devant la commission, précisant qu'il en a fait usage dès le lendemain de son départ. Là encore, ni l'Élysée ni le ministère des Affaires étrangères n'ont jugé utile d'empêcher qu'il puisse s'en servir, avant la fin décembre. « Nous n'avons pas de moyens de savoir leur utilisation, car ils sont surtout employés à l'arrivée », dans un pays étranger, se défend encore Strzoda. Benalla, qui rencontre le président tchadien sans que ni l'ambassade ni les services de renseignements n'informent l'Élysée ? « Étrange », lâche Jean-Pierre Sueur, le corapporteur de la commission. Effectivement. ●

LIONEL VENTURINI



Hier, Patrick Strzoda (deuxième à gauche), directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, a été entendu par des sénateurs. Hamilton/Réa